

Informations de base	
2023/2117(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2023	
Subject	
6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	MCALLISTER David (EPP)	26/04/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive REUTEN Thijs (S&D) VAUTMANS Hilde (Renew) BÜTIKOFER Reinhard (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR) ZIMNIOK Bernhard (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2023	Vote en commission		
04/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0389/2023	Résumé
28/02/2024	Décision du Parlement	T9-0104/2024	Résumé
28/02/2024	Résultat du vote au parlement		

28/02/2024	Débat en plénière		
------------	-------------------	---	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2117(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/12599

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE752.694	05/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.655	28/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.656	28/09/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0389/2023	04/12/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0104/2024	28/02/2024	Résumé

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2023

2023/2117(INI) - 04/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de David McALLISTER (PPE, DE) sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023.

Le rapport 2023 est la résolution finale sur la mise en œuvre de la PESC au cours de cette législature et vise à servir de guide pour le prochain exécutif de l'UE lors de la définition des priorités de la politique étrangère pour la prochaine législature et la poursuite de leur mise en œuvre. Le rapport recommande à l'UE de façonner la PESC sur la base des quatre actions suivantes :

1. Faire face aux conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Les députés sont préoccupés par le fait que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, rendue possible et soutenue par le régime illégitime de Loukachenko au Belarus et le régime iranien, a ramené la guerre sur le continent européen. Ils exigent que la Russie et ses mandataires cessent toute action militaire et que les dirigeants russes **retirent immédiatement et inconditionnellement leurs troupes** du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine et de tout autre pays dont ils occupent illégalement le territoire ou des parties de celui-ci.

Le rapport condamne également fermement l'occupation illégale par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, ainsi que l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Moldavie par la présence de troupes russes en Transnistrie. En outre, il est pris note avec une inquiétude particulière des retombées de l'agression russe contre l'Ukraine, notamment dans le voisinage méridional, la Méditerranée élargie, le Caucase du Sud, l'Asie centrale, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Les députés ont réitéré la nécessité pour les États membres de réaliser des investissements collectifs et bien coordonnés dans le domaine de la défense et ont appelé à la **mise en œuvre complète et rapide de la boussole stratégique**, en intégrant les leçons tirées de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, dans le but de parvenir à une véritable Union européenne de la défense qui soit interopérable et complémentaire avec l'alliance de l'OTAN et qui puisse agir de manière indépendante en cas de besoin. Ils ont souligné en particulier la nécessité de poursuivre le dialogue

avec l'OTAN sur la mise en place de la capacité de déploiement rapide et ont exhorté les États membres à veiller à ce que la capacité de planification et de conduite militaires soit pleinement opérationnelle d'ici à 2025.

Le rapport a encouragé le vice-président/haut représentant à proposer **une décision du Conseil relative à une capacité de déploiement rapide de l'UE** afin de protéger les valeurs de l'Union et de servir les intérêts de l'Union dans son ensemble, de répondre aux menaces imminentes et de réagir rapidement à une situation de crise à l'extérieur de l'Union, y compris dans des environnements hostiles et à tous les stades d'un cycle de conflit. Il a souligné que la capacité de déploiement rapide de l'UE devrait être mise en place en tant que force disponible en permanence dont les membres s'entraînent ensemble, l'objectif étant de devenir une force permanente.

2. Adapter progressivement les structures, les instruments et les procédures décisionnelles de l'UE

Les députés ont regretté que le potentiel d'action rapide, efficace et effective dans le domaine des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense, tel qu'il est prévu, entre autres, par les clauses passerelles du TUE, n'ait été utilisé que de manière très limitée. Ils ont réitéré leur appel au Conseil pour qu'il passe progressivement au vote à la majorité qualifiée pour les décisions dans les domaines de la PESC qui n'ont pas d'implications militaires ou de défense.

Les députés ont encouragé :

- l'introduction du **vote à la majorité qualifiée** dans des domaines prioritaires identifiés, tels que le régime de sanctions globales de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE), et sur les questions relatives à l'adoption et à la mise en œuvre du prochain plan d'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie;
- l'application des **clauses passerelles** prévues dans les traités, sauf pour la création de missions ou d'opérations militaires avec un mandat exécutif dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), pour laquelle l'unanimité sera toujours requise;
- le recours à **l'abstention constructive**, en attendant la pleine application du vote à la majorité qualifiée aux décisions n'ayant pas d'implications militaires ou de défense;
- la révision régulière de l'analyse de la menace qui sous-tend la Boussole stratégique pour la sécurité et la défense, afin de permettre aux États membres de converger et de définir une perception commune de la menace.

Le rapport appelle à plus de clarté sur le fonctionnement, le format de représentation et la responsabilité de l'approche «Team Europe» afin de garantir une allocation efficace des ressources et d'éviter la duplication dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Les députés estiment qu'il est nécessaire de **renforcer le contrôle parlementaire** institutionnalisé de l'action extérieure de l'UE, y compris l'accès régulier et opportun, mais sécurisé, aux informations confidentielles, les briefings au Parlement européen et des canaux de communication plus rapides avec le SEAE. Ils ont également appelé à une **modification de la structure du budget de la PESC**, avec une ligne budgétaire par mission civile de PSDC, afin de permettre un meilleur contrôle et une plus grande transparence. Les États membres sont invités à consacrer des **fonds suffisants** à la PESC, compte tenu de la nécessité de défendre la paix, la démocratie et l'État de droit, et à assurer une meilleure coordination avec d'autres domaines d'action. Le rapport appelle, dans ce contexte, à un ajustement approprié du CFP et à un financement accru de l'action extérieure de l'UE.

3. Renforcer et défendre un multilatéralisme fondé sur des règles

Le rapport souligne que les forums multilatéraux, en particulier les Nations unies et leurs agences, devraient être considérés comme le format de coopération privilégié de l'UE. Les États membres sont invités à **renforcer les formes inclusives de gouvernance multilatérale**. Le rapport encourage, dans ce contexte, la Commission, le SEAE et le Conseil à intensifier la coopération interinstitutionnelle avec les organisations multilatérales qui font partie intégrante du système international fondé sur des règles et de la gestion des biens communs mondiaux, notamment l'ONU et ses agences, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OMS, l'OMC et l'OTAN.

Selon les députés, la coopération entre l'OTAN et l'UE devrait être améliorée tout en renforçant le pilier européen au sein de l'OTAN.

4. Affirmer ses intérêts par le développement d'alliances stratégiques solides et de partenariats aux vues similaires

Les députés ont insisté sur la nécessité de construire une **solidarité stratégique** entre des partenaires partageant les mêmes valeurs, ce qui constitue la meilleure réponse à un environnement de sécurité plus dangereux et imprévisible. Ils ont souligné l'importance de construire de **nouvelles alliances**, notamment dans le Sud, en tenant compte des besoins et des intérêts mutuels afin de favoriser des partenariats réels et équilibrés.

Le rapport souligne également l'importance d'une **coopération transatlantique forte** et stratégique, y compris entre l'OTAN et l'UE, fondée sur des valeurs, des intérêts et des objectifs communs et sur le principe d'un partenariat d'égal à égal. Il a également appelé à des liens politiques plus étroits avec des partenaires de même sensibilité, conformément à la stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, en particulier avec le Japon, la République de Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Taïwan et les États membres de l'ANASE, notamment en matière de sécurité maritime, de non-prolifération et de résilience face aux menaces hybrides.

Enfin, les députés ont appelé à un engagement plus fort de l'UE dans **l'Arctique**, qui revêt une importance géostratégique capitale pour l'UE compte tenu des conséquences du changement climatique, de la concurrence industrielle et économique, des menaces pour la sécurité, notamment dues à l'expansion militaire russe dans le Grand Nord, et de la liberté et de la sécurité de la navigation.

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2023

Le Parlement européen a adopté par 338 voix pour, 86 contre et 122 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023.

1. Faire face aux conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Les députés sont préoccupés par le fait que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, rendue possible et soutenue par le régime illégitime de Loukachenko au Belarus et le régime iranien, a ramené la guerre sur le continent européen. Ils exigent que la Russie et ses mandataires cessent toute action militaire et que les dirigeants russes **retirent immédiatement et inconditionnellement leurs troupes** du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine et de tout autre pays dont ils occupent illégalement le territoire ou des parties de celui-ci.

Le Parlement condamne également fermement l'occupation illégale par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, ainsi que l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Moldavie par la présence de troupes russes en Transnistrie.

Les députés ont réitéré la nécessité pour les États membres de réaliser des investissements collectifs et bien coordonnés dans le domaine de la défense et ont appelé à la **mise en œuvre complète et rapide de la boussole stratégique**. Ils ont souligné en particulier la nécessité de poursuivre le dialogue avec l'OTAN sur la mise en place de la capacité de déploiement rapide et ont exhorté les États membres à veiller à ce que la capacité de planification et de conduite militaires soit pleinement opérationnelle d'ici à 2025.

Le Parlement a encouragé le vice-président/haut représentant à proposer **une décision du Conseil relative à une capacité de déploiement rapide de l'UE** afin de protéger les valeurs de l'Union et de servir les intérêts de l'Union dans son ensemble, de répondre aux menaces imminentes et de réagir rapidement à une situation de crise à l'extérieur de l'Union, y compris dans des environnements hostiles et à tous les stades d'un cycle de conflit. Il a souligné que la capacité de déploiement rapide de l'UE devrait être mise en place en tant que **force disponible en permanence** dont les membres s'entraînent ensemble, l'objectif étant de devenir une force permanente.

2. Adapter progressivement les structures, les instruments et les procédures décisionnelles de l'UE

Les députés ont regretté que le potentiel d'action rapide, efficace et effective dans le domaine des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense, tel qu'il est prévu, entre autres, par les clauses passerelles du TUE, n'ait été utilisé que de manière très limitée. Ils ont réitéré leur appel au Conseil pour qu'il passe progressivement au vote à la majorité qualifiée pour les décisions dans les domaines de la PESC qui n'ont pas d'implications militaires ou de défense.

Les députés ont encouragé :

- l'introduction du **vote à la majorité qualifiée** dans des domaines prioritaires identifiés, tels que le régime de sanctions globales de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE), et sur les questions relatives à l'adoption et à la mise en œuvre du prochain plan d'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie;
- l'application des **clauses passerelles** prévues dans les traités, sauf pour la création de missions ou d'opérations militaires avec un mandat exécutif dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), pour laquelle l'unanimité sera toujours requise;
- le recours à **l'abstention constructive**, en attendant la pleine application du vote à la majorité qualifiée aux décisions n'ayant pas d'implications militaires ou de défense;
- la révision régulière de **l'analyse de la menace** qui sous-tend la boussole stratégique pour la sécurité et la défense, afin de permettre aux États membres de converger et de définir une perception commune de la menace.

La résolution appelle à plus de clarté sur le fonctionnement, le format de représentation et la responsabilité de l'approche «Team Europe» afin de garantir une allocation efficace des ressources et d'éviter la duplication dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Les députés estiment qu'il est nécessaire de **renforcer le contrôle parlementaire** institutionnalisé de l'action extérieure de l'UE. Ils ont également appelé à une **modification de la structure du budget de la PESC**, avec une ligne budgétaire par mission civile de PSDC, afin de permettre un meilleur contrôle et une plus grande transparence.

Les États membres sont invités à consacrer des **fonds suffisants** à la PESC, compte tenu de la nécessité de défendre la paix, la démocratie et l'État de droit, et à assurer une meilleure coordination avec d'autres domaines d'action. Le Parlement a appelé, dans ce contexte, à un ajustement approprié du CFP et à un financement accru de l'action extérieure de l'UE.

3. Renforcer et défendre un multilatéralisme fondé sur des règles

La résolution souligne que les forums multilatéraux, en particulier les Nations unies et leurs agences, devraient être considérés comme le format de coopération privilégié de l'UE. Les États membres sont invités à **renforcer les formes inclusives de gouvernance multilatérale**. Le Parlement a encouragé, dans ce contexte, la Commission, le SEAE et le Conseil à intensifier la coopération interinstitutionnelle avec les organisations multilatérales qui font partie intégrante du système international fondé sur des règles et de la gestion des biens communs mondiaux, notamment l'ONU et ses agences, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OMS, l'OMC et l'OTAN.

Selon les députés, la coopération entre l'OTAN et l'UE devrait être améliorée tout en renforçant le pilier européen au sein de l'OTAN.

4. Affirmer ses intérêts par le développement d'alliances stratégiques solides et de partenariats aux vues similaires

Les députés ont insisté sur la nécessité de construire une **solidarité stratégique** entre des partenaires partageant les mêmes valeurs. Ils ont souligné l'importance de construire de **nouvelles alliances**, notamment dans le Sud, en tenant compte des besoins et des intérêts mutuels afin de favoriser des partenariats réels et équilibrés.

La résolution souligne également l'importance d'une **coopération transatlantique forte** et stratégique, y compris entre l'OTAN et l'UE, fondée sur des valeurs, des intérêts et des objectifs communs et sur le principe d'un partenariat d'égal à égal. Les députés ont également appelé à des liens politiques plus étroits avec des partenaires de même sensibilité, conformément à la stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, en particulier avec le Japon, la République de Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Taïwan et les États membres de l'ANASE, notamment en matière de sécurité maritime, de non-prolifération et de résilience face aux menaces hybrides.

Priorités dans les zones géographiques

Les attaques terroristes du Hamas contre Israël ont mis en évidence la volatilité et le dynamisme de la situation sécuritaire au Moyen-Orient et la nécessité pour l'UE et les autres acteurs internationaux d'assumer une plus grande responsabilité et d'aider les gouvernements et les organisations de la société civile de la région à parvenir à une paix durable, en particulier en continuant à soutenir **une solution à deux États entre Israël et la Palestine**.

Le Parlement a condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël et a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages pris par le groupe terroriste Hamas et à la restitution des corps des otages décédés. Bien qu'Israël ait le droit de se défendre, de telles actions doivent être strictement conformes au **droit humanitaire international**. Le Parlement a condamné la réponse disproportionnée de l'armée israélienne, qui a causé un nombre de morts civils d'une ampleur sans précédent. La résolution appelle à un **cessez-le-feu permanent** afin que l'aide puisse être apportée aux civils dans la bande de Gaza.

Reconnaissant que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine présente à la fois des défis et des opportunités pour les **États d'Asie centrale**, qui ont traditionnellement entretenu des relations étroites avec la Russie, le Parlement est préoccupé par les pressions exercées par la Russie et la Chine dans la région et souligne la nécessité de renforcer la présence de l'UE en Asie centrale en réponse à ces pressions.

Les députés ont fermement condamné les provocations militaires continues de la Chine à l'encontre de **Taïwan** et ont réitéré leur ferme rejet de toute modification unilatérale du statu quo dans le détroit de Taïwan, qui met en péril la stabilité régionale.

Le Parlement a dénoncé **l'ingérence de la Russie en Afrique**, notamment par le biais de l'empreinte accrue du groupe Wagner sur le continent, et a fermement condamné les abus et les crimes commis. Il a rappelé que la stabilité du Sahel a des répercussions directes sur la sécurité et la stabilité des frontières extérieures de l'Europe en Méditerranée. Par conséquent, la résolution demande à l'UE d'augmenter les ressources et de renforcer la coopération avec ses partenaires pour lutter contre la traite des êtres humains via la Méditerranée et la Biélorussie et pour démanteler les réseaux criminels utilisés pour la traite des êtres humains.

Enfin, les députés ont appelé à un engagement plus fort de l'UE dans **l'Arctique**, qui revêt une importance géostratégique capitale pour l'UE compte tenu des conséquences du changement climatique, de la concurrence industrielle et économique, des menaces pour la sécurité, notamment dues à l'expansion militaire russe dans le Grand Nord, et de la liberté et de la sécurité de la navigation.